

**5 Octobre 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au pavillon de la montagne, 213, rue du Quai et à l'heure ordinaire des assemblées, le lundi 5 octobre 2020, à laquelle étaient présents :

M. Michel Blackburn, conseiller  
Mme Annie Girard, conseillère  
M. Vallier Girard, conseiller  
Mme Suzan Lecours, conseillère  
M. Frédéric Villeneuve, conseiller

Assiste également à la séance Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absent M. Claude Riverin, conseiller

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

M. Laurent Thibeault, maire ouvre la séance à 19 h.

7 citoyennes et citoyens sont présents.

**190 05-10-2020 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
**Résolution 190-2020**

M. Laurent Thibeault, maire invite Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020;
5. Dépôt de la liste des comptes payés en septembre 2020;
6. Dépôt de la liste des revenus reçus en septembre 2020;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Affaires Nouvelles:

a) Assemblée de consultation publique sur les projets de règlements :

298-2020 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme  
248-2015,  
299-2020 modifiant le règlement de zonage 249-2015,  
300-2020 modifiant le règlement de construction 250-2015,  
301-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats  
252-2015,  
302-2020 modifiant le règlement sur les usages conditionnels  
260-2015,

b) Adoption des règlements

298-2020 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme  
248-2015,

- 299-2020 modifiant le règlement de zonage 249-2015,  
300-2020 modifiant le règlement de construction 250-2015,  
301-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats  
252-2015,  
302-2020 modifiant le règlement sur les usages conditionnels  
260-2015,
- c) Rapport de l'inspectrice pour le mois de septembre 2020;
  - d) Recommandations CCUP;
  - e) Demandes de dérogations mineures :
    - 1) M. René Blackburn, règlement de zonage, 114 chemin du lac Rouge;
    - 2) M. Éric Gagné et Mme Sonia Gaudreault, règlement de lotissement, 328, 3<sup>e</sup> chemin du lac Bouchard;
    - 3) M. Marc Tremblay règlement de lotissement, 334, 3<sup>e</sup> chemin du lac Bouchard;
    - 4) M. Serge Piché (4 demandes), règlement de lotissement 3<sup>e</sup> chemin du lac Bouchard;
  - f) Paiement de la facture intérimaire de WSP 17 050,79 \$;
  - g) Rapport financier au 30 septembre 2020;
  - h) Soumissions réfection de la toiture du garage situé au 775, route de Tadoussac;
  - i) Réserve de sable Transport Fernand Gilbert saison hivernale 2020-2021;
  - j) Paiement de la facture de la MRC, quotes-parts des matières résiduelles, août 2020 au montant de 5 627,13 \$;
  - k) Offre de services évaluation du terrain vs projet eaux usées;
  - l) Offre de services de Mme Julie Simard, mise à jour de la cartographie (550 \$ + taxes);
  - 10 Période de questions;
  - 11 Levée de la séance.

Après la lecture Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn d'adopter l'ordre du jour tel que lu et d'y ajouter les sujets suivants :

- m) Offre de service Dévicom pour l'achat et l'installation de matériel pour la diffusion des séances du Conseil;
- n) Fin de semaine des artisans et exposants;

### ***191 05-10-2020 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 Résolution 191-2020***

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, Mme Annie Girard propose, appuyée par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

#### ***Dépôt de la liste des comptes payés***

- 5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en septembre 2020, totalisant 61 850,44 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

## *Dépôt de la liste des revenus reçus*

6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en août 2020, totalisant 147 740,62\$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

## **7) Correspondance**

- Une lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques annonçant l'adoption du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE);
- Un courriel de Group Mobilisation demande de reconnaissance de l'état d'urgence climatique;
- Une résolution de la Municipalité de Larouche concernant l'élection du préfet selon la méthode utilisée présentement;
- Une lettre de la FQM demandant aux municipalités d'adopter une résolution concernant un article dans le projet de loi 67 qui vise à retirer un pouvoir de zonage à ces dernières;
- Une lettre du député du Dubuc nous informant d'une enveloppe d'aide financière liée au COVID-19, représentant un montant de 25 568 \$;
- Une lettre du directeur général des infrastructures du ministère des Affaires municipales concernant le protocole d'entente à signer relatif à l'octroi d'une aide financière dans le programme PRIMEAU pour le dossier des eaux usées

## *Rapport des comités*

### **8) Rapport des comités**

M. Frédéric Villeneuve, conseiller et vice-président de la Société de développement fait la présentation de demandes d'appui et de soutien financier pour 3 projets;

- 1) Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités en plein air du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'améliorer les sentiers sur le territoire de la Municipalité (participation demandée, approximativement 20 000 \$ en services);
- 2) Entente de développement numérique des entreprises touristiques (EDNET) programme de l'ATR qui permettra d'émettre un diagnostic sur l'offre numérique dans le volet touristique (participation demandée 4 500 \$);
- 3) Soutien à la coopération intermunicipale du fonds des régions et ruralité du ministère des Affaires municipales afin de réaliser une étude de mutualisation avec la Municipalité de Saint-Fulgence (participation demandée 2250 \$).

Après ces présentations M. Laurent Thibeault demande aux membres du Conseil leur accord sur ces trois projets;

## **192-2020**

***Autorisation et contribution pour la présentation d'une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'harmonisation et l'amélioration des sentiers pédestres***

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord présente une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'harmonisation et l'amélioration des sentiers et s'engage à contribuer financièrement audit projet. Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tous les documents en lien avec cette demande.

**193 05-10-2020**

*Appui SD*

***Appui et contribution à la SD pour la présentation d'une demande d'aide financière à l'Association touristique régionale (ATR) dans le programme de l'Entente de Développement Numérique des Entreprises Touristiques (EDNET) afin de mandater une firme pour émettre un diagnostic sur l'offre numérique dans le volet touristique de notre Municipalité***  
***Résolution 193-2020***

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord appuie la Société de Développement dans sa demande d'aide financière à l'ATR afin qu'elle puisse mandater une firme pour émettre un diagnostic sur l'offre numérique dans le volet touristique et s'engage à y contribuer financièrement.

**194 05-10-2020**

*Appui SD*

***Appui et contribution à la SD pour la présentation d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui permettrait de faire une demande de mutualisation des ressources entre la Municipalité de Saint-Fulgence et celle de Sainte-Rose-du-Nord***  
***Résolution 194-2020***

M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord appuie la Société de développement dans sa demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité afin de faire une demande de mutualisation des ressources entre la Municipalité de Saint-Fulgence et celle de Sainte-Rose-du-Nord et s'engage à y contribue financièrement.

*Assemblée de  
consultation publique*

***Assemblée de consultation publique sur les projets de règlements 298-2020 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 28-2015; 299-2020 modifiant le règlement de zonage 249-2015; 300-2020 modifiant le règlement de construction 250-2015; 301-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats 252-2015; 302-2020 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 260-2015***

M. Laurent Thibeault, maire explique l'objet desdits projets de règlement et invite les citoyennes et citoyens présents à poser leur question. Aucune intervention. M. Thibeault met donc fin à l'assemblée de consultation publique.

**195 05-10-2020 9a) Adoption du règlement 298-2020 modifiant le règlement sur le Plan**

*Adoption du règlement*     ***d'urbanisme 248-2015***  
*298-2020*                     ***Résolution 298-2020***

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 298-2020 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme afin de tenir compte de la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par le règlement 18-387 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière

***196 05-10-2020 9a) Adoption du second projet de règlement 299-2020 modifiant le règlement de zonage 249-2015***  
*Adoption du règlement*     ***Résolution 196-2020***  
*299-2020*

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 299-2020 modifiant le règlement de zonage 249-2015 en concordance avec le projet de règlement 298-2020 modifiant le plan d'urbanisme 248-2015 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière et relativement à l'encadrement de la culture, de la production, du transport, de l'entreposage et de la vente de cannabis.

***197 05-10-2020 9a) Adoption du règlement 300-2020 modifiant le règlement de construction 250-2015***  
*Adoption du règlement*     ***Résolution 197-2020***  
*300-2020*

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 300-2020 modifiant le règlement de construction 250-2015 relativement à l'encadrement de la consommation de cannabis dans les fumoirs ou locaux fermés.

***198 05-10-2020 9a) Adoption du second projet de règlement 301-2020 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 260-2015***  
*Adoption du règlement*     ***Résolution 198-2020***  
*301-2020*

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 301-2020 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 260-2015 en concordance avec le projet de règlement 298-2020 modifiant le plan d'urbanisme numéro 248-2015 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay 18-387.

***199 05-10-2020 9a) Adoption du règlement 302-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats 252-2015***  
*Adoption du règlement*     ***Résolution 199-2020***  
*302-2020*

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Frédéric Villeneuve et

résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 302-2020 modifiant le règlement sur les permis et certificats 252-2015 relativement aux demandes relatives à la culture, la production et la vente de cannabis.

*Rapport de l'inspectrice  
en bâtiment*

**9c)** Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de septembre 2020 est déposé au Conseil (13 permis émis).

*Recommandations  
CCUP*

**9d) Recommandations CCUP**

Le compte rendu du CCUP avec les recommandations est déposé au Conseil.

**200 05-10-2020**  
*Dérogation mineure*

**9e) Demande de dérogation mineure de M. René Blackburn, 114,  
chemin du lac Rouge  
Résolution 200-2020**

- **CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Pierre Blackburn en faveur de René Blackburn concernant la propriété sise au 114, chemin du Lac-Rouge, lot 6 088 046 du cadastre du Québec;
- **CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à permettre l'implantation d'un 5<sup>e</sup> bâtiment complémentaire alors que l'article 12.5.3 du règlement de zonage 249-2015 limite le maximum à 3;
- **CONSIDÉRANT QU'**il y avait 5 bâtiments complémentaires sur la propriété avant l'incendie de l'un de ceux-ci;
- **CONSIDÉRANT QUE** le nombre était conforme à l'époque de la construction des bâtiments complémentaires déjà en place;
- **CONSIDÉRANT QUE** le garage projeté ne peut bénéficier de droits acquis étant donné qu'il ne sera pas localisé au même endroit;
- **CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment ne comportera qu'un seul étage et sa hauteur n'excèdera pas 5 mètres;
- **CONSIDÉRANT QUE** les matériaux de revêtement extérieur utilisés seront les mêmes que pour le bâtiment principal ou de qualité architecturale égale ou supérieure à ceux utilisés pour le bâtiment principal;
- **CONSIDÉRANT QUE** les couleurs du garage isolé seront similaires et en harmonie avec celles du bâtiment principal.
- **CONSIDÉRANT QUE** des avis ont été placés sur les babillards de l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste;

- **CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures 253-2015;
- **CONSIDÉRANT QUE** le CCUP recommande d'accepter la demande de dérogation mineure de M. René Blackburn;

Pour ces motifs, M. Vallier Girard, propose appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure telle que recommandée par le CCUP.

**201 05-10-2020 9e) Demande de dérogation mineure M. Eric Gagné et Mme Sonia Gaudreault, 328, 3<sup>e</sup> chemin du lac Bouchard**  
*Dérogation mineure* **Résolution 201-2020**

- **CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Éric Gagné;
- **CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à autoriser l'opération cadastrale d'un emplacement non desservi, étant situé à moins de 100m d'un cours d'eau, d'une superficie de 1870.6m<sup>2</sup> au lieu de 4000m<sup>2</sup> et d'une profondeur de 29.28m au lieu de 75m tel que défini à l'article 5.3.3 du règlement de lotissement 251-2015 (lot projeté 6 392 541);
- **CONSIDÉRANT QUE** le lot projeté possède la largeur ainsi que la superficie prescrite;
- **CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures 253-2015;
- **CONSIDÉRANT QUE** le CCUP recommande d'accepter ladite demande de dérogation;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Éric Gagné et Mme Sonia Gaudreault telle que recommandée par le CCUP.

**202 05-10-2020 9e) Demande de dérogation mineure de M. Marc Tremblay, 334, 3<sup>e</sup> chemin du lac Bouchard**  
*Dérogation mineure* **Résolution 202-2020**

- **CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Marc Tremblay;

- **CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à autoriser l'opération cadastrale d'un emplacement non desservi, étant situé à moins de 100m d'un cours d'eau, d'une profondeur de 41.82m au lieu de 75m tel que défini à l'article 5.3.3 du règlement de lotissement 251-2015 (lot projeté 6 392 538);
- **CONSIDÉRANT QUE** le lot projeté possède la largeur prescrite;
- **CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures 253-2015;
- **CONSIDÉRANT QUE** le CCUP recommande d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Marc Tremblay telle que recommandée par le CCUP.

**203 05-10-2020** 9e) *Demande de dérogation mineure de M. Serge Piché sur le lot 6 089 330, 3<sup>e</sup> chemin du la Bouchard*  
*Dérogation mineure* **Résolution 203-2020**

- **CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Serge Piché;
- **CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à autoriser l'opération cadastrale d'un emplacement non desservi, étant situé à moins de 100m d'un cours d'eau, d'une superficie de 1592,6m<sup>2</sup> au lieu de 4000m<sup>2</sup>, d'une profondeur de 28.41m au lieu de 75m et d'une largeur de 35.41m au lieu de 50m tel que défini à l'article 5.3.3 du règlement de lotissement 251-2015 (lot projeté 6 392 539);
- **CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura aucune construction sur ce terrain;
- **CONSIDÉRANT QUE** le lot servira à des fins d'accès au lac pour le propriétaire du lot 6 392 537 situé de l'autre côté du chemin;
- **CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures 253-2015;
- **CONSIDÉRANT QUE** le CCUP recommande d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Serge Piché telle que recommandée par le CCUP.



**204 05-10-2020 9e) Demande de dérogation mineure de M. Serge Piché sur le lot 6 088 295,  
Dérogation mineure 3<sup>e</sup> chemin du lac Bouchard  
Résolution 204-2020**

- **CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Serge Piché;
- **CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à autoriser l'opération cadastrale d'un emplacement non desservi, étant situé à moins de 100m d'un cours d'eau, d'une profondeur moyenne de 67.12m au lieu de 75m tel que défini à l'article 5.3.3 du règlement de lotissement 251-2015 (lot projeté 6 392 535);
- **CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures 253-2015;
- **CONSIDÉRANT QUE** le CCUP recommande d'accepter ladite demande de dérogation;

Pour ces motifs, M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Serge Piché, telle que recommandée par le CCUP.

**205 05-10-2020 9e) Demande de dérogation mineure de M. Serge Piché sur le lot  
Dérogation mineure 6 088 330, 3<sup>e</sup> chemin du lac Bouchard  
Résolution 205-2020**

- **CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Serge Piché;
- **CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à autoriser l'opération cadastrale d'un emplacement non desservi, étant situé à moins de 100m d'un cours d'eau, d'une superficie de 261m<sup>2</sup> au lieu de 4000m<sup>2</sup>, d'une profondeur moyenne de 28.85m au lieu de 75m et d'une largeur de 9.23m au lieu de 50m tel que défini à l'article 5.3.3 du règlement de lotissement 251-2015 (lot projeté 6 392 540);
- **CONSIDÉRANT QU'**il n'y aura aucune construction sur ce terrain;
- **CONSIDÉRANT QUE** le lot servira à des fins d'accès au lac pour le propriétaire du lot 6 392 535 situé de l'autre côté du chemin;
- **CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures 253-2015;

- **CONSIDÉRANT QUE** le CCUP recommande d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Frédéric Villeneuve et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Serge Piché, telle que recommandée par le CCUP.

**206 05-10-2020 9 e) Demande de dérogation mineure de M. Serge Piché lot 6 289 598.**  
*Dérogation mineure*      **3<sup>e</sup> chemin du lac Bouchard**  
**Résolution 206-2020**

- **CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Serge Piché;
- **CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à autoriser l'opération cadastrale d'un emplacement non desservi, étant situé à moins de 100m d'un cours d'eau, d'une superficie de 2251.7m<sup>2</sup> au lieu de 4000m<sup>2</sup> et d'une profondeur moyenne de 23.65m au lieu de 75m tel que défini à l'article 5.3.3 du règlement de lotissement 251-2015 (lot projeté 6 392 533);
- **CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures 253-2015;
- **CONSIDÉRANT QUE** le CCUP recommande d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Pour ces motifs, M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Serge Piché, telle que recommandée par le CCUP.

**207 05-10-2020 9f) Paiement de la facture intérimaire de WSP au montant de 17 050,79 \$**  
*Facture WSP*      **taxes incluses pour le projet des eaux usées**  
**Résolution 207-2020**

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture de WSP au montant de 17 050,79 \$.

Rapport financier      **9g) Rapport financier au 30 septembre 2020**

Mme Maryse Girard, directrice générale dépose un rapport financier sur les revenus et dépenses au 30 septembre 2020.

208 05-10-2020

*Soumission réfection*

*Toiture 775*

*Route de Tadoussac*

**9h) *Soumissions réfection de la toiture du garage municipal situé au 775, route de Tadoussac***  
***Résolution 208-2020***

- Considérant que 4 firmes d'entrepreneur en toiture ont été invitées à soumissionner pour la réfection de la toiture du garage situé au 775, route de Tadoussac;
- Considérant que seule entreprise a répondu à l'appel d'offres sur invitation;
- Considérant que le prix de la soumission reçue (Toiture d'ici 64 330,81\$) dépasse largement le budget prévu (36 000 \$);

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de refuser ladite soumission et de reporter la réfection de la toiture.

209 05-10-2020

*Réserve de sable*

**9i) *Réserve de sable, saison hivernale 2020-2021, Transport Fernand Gilbert***  
***Résolution 209-2020***

M. Frédéric Villeneuve propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'acheter le sable pour la saison hivernale 2020-2021 chez Transport Fernand Gilbert, coût estimé à 23\$/tonne.

210 05-10-2020

*Facture MRC*

*Quotes-parts*

*Matières résiduelles*

**9j) *Paiement de la facture de la MRC-du-fjord-du-Saguenay pour les quotes-parts de matières résiduelles du mois d'août 2020 au montant de 5 627,13 \$***  
***Résolution 210-2020***

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à payer la facture de la MRC du Fjord- pour les quotes-parts des matières résiduelles du mois d'août 2020 au montant de 5627,13 \$.

**9k) *Le sujet est reporté à une séance ultérieure***

211 05-10-2020

**9l) *Offre de services de Mme Julie Simard, urbaniste, pour la mise à jour de la cartographie au montant de 550,00 \$ plus taxes***  
***Résolution 211-2020***

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Mme Julie Simard, urbaniste pour la mise à jour de la cartographie au montant de 550,00 \$ plus taxes.

212 05-10-2020

**9m) *Offre de service Dévicom pour l'achat et l'installation de matériel pour la diffusion des séances du Conseil au montant de 2 012,25 \$***  
***Résolution 212-2020***

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Dévicom pour l'achat et l'installation de matériel afin d'enregistrer et diffuser les séances du Conseil au montant de 2 012,25 \$ plus taxes

**213 05-10-2020 7) Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie (article du projet de loi 67)**

**Résolution 213-2020**

- CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);
- CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;
- CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;
- CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;
- CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;
- CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

- CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;
- CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Pour ces motifs M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu, le vote est demandé (5 membres du conseil pour (M. Michel Blackburn, Mme Annie Girard, M. Laurent Thibeault, M. Vallier Girard et Mme Suzan Lecours) et 1 contre (M. Frédéric Villeneuve), la résolution est donc adoptée à la majorité.

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

**214 05-10-2020 7) Autorisation de signature pour le protocole d'entente relatif à l'octroi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du volet 1.1 du programme PRIMEAU pour le dossier des eaux usées concernant les honoraires professionnels pour la**

*préparation des plans et devis, la réalisation d'une étude géotechnique, d'une étude écologique, archéologique, etc*  
**Résolution 214-2020**

- Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé à la Municipalité une aide financière de 253 466\$ sur un coût maximal admissible de 298 196 \$;
- Considérant que le ministère a fait parvenir un protocole confirmant l'aide financière;
- Considérant que ledit protocole doit être signé par M. Laurent Thibeault, maire et que ce dernier doit être autorisé par résolution;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Laurent Thibeault, maire à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

*Période de questions* **10)** Mme Vaneska Rousseau, citoyenne, fait la présentation d'une proposition pour que les enfants de notre Municipalité puissent avoir une fête de l'Halloween même en contexte de COVID. Un comité de bénévoles sera formé. Elle demande comme contribution de la Municipalité, l'utilisation de la salle du pavillon de la montagne gratuitement, les photocopies et le publipostage et l'autorisation de décorer l'entrée du pavillon. Toutes les mesures de santé publique seront appliquées. Aucun attroupement d'enfants, ils seront accueillis par famille. Après cet exposé les membres du Conseil sont favorables et adoptent la résolution suivante.

**215 05-10-2020** *Fête de l'Halloween*  
**Résolution 215-2020**

M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Vaneska Rousseau et un groupe de bénévoles à organiser une fête de l'halloween toute particulière pour les enfants de la Municipalité et d'y contribuer en prêtant la salle du pavillon de la montagne gratuitement, en fournissant les photocopies et le publipostage.

Avant de lever la séance M. Laurent Thibeault, maire fait l'éloge de M. Danis Bélanger, directeur du service incendie, décédé des suites d'un cancer, le 27 septembre 2020.

**216 05-10-2020 11)** *Levée de la séance*  
**Résolution 216-2020**

Mme Suzan Lecours propose de lever la présente à 21 h.

---

Maryse Girard, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Laurent Thibeault, maire